**Suite donnée à la résolution non législative du Parlement européen sur un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional - un nouveau programme pour la Méditerranée**

1. **Rapporteur:** Antonio LÓPEZ-ISTÚRIZ WHITE (PPE/ES)
2. **Numéro de référence:** 2022/2007 (INI) / A9-0220/2022 / P9\_TA(2022)0318
3. **Date d’adoption de la résolution:** 14 septembre 2022
4. **Commission parlementaire compétente:** commission des affaires étrangères (AFET)
5. **Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu’elle contient:**

Dans l’ensemble, le Parlement se félicite de l’adoption du programme pour la Méditerranée, qui constitue une étape constructive sur la voie du renforcement de l’intégration économique et politique. Il réitère également son appel en faveur d’investissements dans la sécurité, la prospérité et la résilience climatique du voisinage méridional, étant donné que cela est dans l’intérêt de l’Union et conforme aux valeurs de celle-ci. Il recense les nouveaux facteurs de fragilité qui aggravent la situation dans la région (instabilité politique, crise socio-économique, crise de la COVID-19 et conséquences de l’agression russe contre l’Ukraine). Le Parlement souligne la nécessité de mobiliser des moyens suffisants pour mettre en œuvre le programme. Il appelle à renforcer le dialogue et la coopération avec les pays du voisinage méridional. Il insiste sur le fait de soutenir l’accès à l’éducation et à la formation afin de développer l’accès à l’emploi. Le Parlement demande de traiter la question de la migration ordonnée dans le plein respect des droits de l’homme et de remédier aux causes profondes au moyen de programmes dédiés. Il appelle également à intensifier la coopération en matière de changement climatique et d’environnement (y compris les ressources en eau). En outre, le Parlement appelle à faciliter la coopération et le dialogue régionaux dans le domaine de l’énergie ainsi que la capacité d’interconnexion entre l’Union et les pays du voisinage méridional.

**6.** **Réponse à ces demandes et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre:**

La plupart des points soulevés dans la résolution sont abordés dans la communication conjointe sur un nouveau programme pour la Méditerranée. En réponse au thème des ressources [*paragraphe a)*], le budget de l’instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) consacré à la région méridionale pour la période 2021-2027 s’élève à environ 12 milliards d’EUR. Cela ne tient pas compte des montants qui pourraient éventuellement être mobilisés au moyen des fonds d’urgence et de l’assistance macrofinancière dans le cadre du budget de l’UE. En outre, les financements mixtes et les garanties ont un effet de levier qui déclenchera des financements supplémentaires. Des dialogues géopolitiques de haut niveau avec le Parlement européen ont lieu deux fois par an pour rendre compte, entre autres, de sa mise en œuvre [*paragraphes a) et aj)*].

Afin de garantir la pertinence de la programmation, des dialogues permanents sont organisés avec les autorités nationales afin d’assurer la cohérence et la complémentarité de l’aide avec les plans nationaux. Les avis des organisations de la société civile sont sollicités dans le cadre du processus, et le soutien apporté à ces organisations est assuré [*paragraphe ae)*]. Deux nouvelles priorités de partenariat ont déjà été adoptées avec l’Égypte et la Jordanie, tandis que les plans annuels pour la Palestine et Israël ont été prolongés et que des consultations sont en cours avec les autres pays [*paragraphes b), c) et g)*]. Les anciennes priorités de partenariat existantes (documents arrêtés conjointement) ont été étendues dans tous les autres pays (Algérie, Liban, Tunisie), à l’exception du Maroc. Aucune priorité de partenariat n’a été mise en place pour la Libye et la Syrie.

Dans le voisinage méridional, des programmes indicatifs pluriannuels (PIP) pour la période 2021-2027 ont été adoptés pour l’Algérie, l’Égypte et la Jordanie, en plus du PIP régional du voisinage méridional. Un PIP multinational sur les migrations est en cours d’adoption. La coopération avec les pays partenaires qui ne disposent pas d’un PIP repose soit sur des mesures individuelles (Maroc et Tunisie), soit sur des mesures spéciales (Libye et Syrie).

Afin d’atténuer les effets d’éventuelles crises alimentaires émergentes dues à la forte dépendance à l’égard des importations de denrées alimentaires perturbées par l’agression russe de l’Ukraine, l’UE a mis en place une facilité pour l’alimentation et la résilience d’un montant de 225 millions d’EUR, issu des enveloppes 2021-2022 du volet «Voisinage méridional» de l’IVCDCI. Cette aide vient s’ajouter au soutien de l’UE apporté au développement de systèmes alimentaires durables et aux filets de sécurité sociale dans le voisinage méridional jusqu’en 2024 (*paragraphe e*).

En ce qui concerne le développement économique et l’atténuation de la pauvreté (*paragraphe g*), la communication conjointe est accompagnée d’un plan économique et d’investissement, qui comprend des propositions d’initiatives phares visant à soutenir les efforts dans divers domaines d’action, tels que la croissance et l’emploi, le commerce, le soutien aux petites et moyennes entreprises, les économies durables, y compris les économies vertes, bleues et circulaires, les transitions énergétique et numérique et les projets d’infrastructures, pour n’en citer que quelques-uns. La coopération avec la plupart des pays partenaires comprend un volet de soutien à la croissance économique, y compris à la création d’emplois et à la transition numérique.

L’UE poursuivra ses travaux avec les institutions financières européennes auxquelles elle offrira des garanties, contribuera au financement mixte pour financer des infrastructures et proposera des instruments financiers pour soutenir les activités d’investissement du secteur privé.

Dans le cadre de différentes initiatives de l’Équipe Europe, l’UE et ses États membres s’associeront pour accroître la présence et la visibilité de l’Europe.

Une part importante de la population du voisinage méridional est âgée de moins de 25 ans, et les programmes financés par l’UE portent sur les questions relatives à la jeunesse, à l’éducation et à l’accès à l’emploi, y compris dans le cadre de l’enseignement et de la formation professionnels (EFP). Par exemple, en Algérie, un nouveau programme pour l’entrepreneuriat des jeunes dans le secteur du tourisme a été lancé en 2022. De même, en Palestine, une aide ciblée en faveur des jeunes a commencé début 2022. En outre, le programme Erasmus pour la période 2021-2027 consacrera 335 millions d’EUR à la promotion de différents volets de l’éducation dans le voisinage méridional, y compris la mobilité, l’enseignement supérieur, les projets en faveur de la jeunesse et l’EFP. Le soutien à l’éducation a été primordial pour aider les réfugiés dans les pays voisins de la Syrie [*paragraphe g*)] ainsi que pour les réfugiés palestiniens dans les pays d’accueil respectifs.

Malgré certains changements positifs visant à améliorer l’égalité entre les femmes et les hommes et à atténuer la discrimination et l’hostilité à l’égard des femmes et des groupes vulnérables, ces problématiques restent un sujet de préoccupation dans le voisinage méridional. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir l’égalité entre les femmes et les hommes, notamment en luttant contre la violence sexiste et domestique, et en garantissant l’égalité des chances pour les femmes. Par exemple, au niveau régional, un programme de prévention et de lutte contre la violence sexiste est en place, et un nouveau programme sur l’émancipation économique des femmes est en cours d’élaboration [*paragraphes h) et i)*].

En ce qui concerne la migration [*paragraphes k), l) et m)*], la résolution est conforme aux actions de la Commission dans le cadre du nouveau pacte sur la migration et l’asile et du programme pour la Méditerranée. La Commission travaille en étroite collaboration avec ses partenaires en vue de mettre en place des partenariats globaux, mutuellement bénéfiques et équilibrés sur la base d’une approche axée sur l’ensemble de la route, y compris en s’attaquant aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés et en tirant parti des avantages de la migration légale de manière efficiente et efficace.

L’objectif indicatif consistant à consacrer 10 % des dépenses à la migration a été pris en compte dans le processus de programmation entrepris en 2021 et 2022, et assorti de considérations pertinentes relatives à la migration et aux déplacements forcés intégrées d’une manière adaptée aux besoins, mais souple, et portant sur la protection, la migration légale et la gestion des frontières, ainsi que sur les retours et la réintégration. En coopération avec les agences des Nations unies et les organisations non gouvernementales internationales (ONG), l’UE œuvre dans des contextes difficiles pour améliorer les conditions de vie et la résilience des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées à l’intérieur de leur propre pays.

L’UE condamne toute violation des droits de l’homme des migrants et des réfugiés. Ces problèmes continueront d’être traités en renforçant encore les systèmes de surveillance et en dialoguant régulièrement avec les autorités compétentes afin de prévenir de telles violations et d’exiger des personnes responsables qu’elles rendent des comptes.

En ce qui concerne la coopération régionale [*paragraphe x)*], compte tenu de la forte interdépendance au sein de la région, le programme propose de renforcer les initiatives de coopération régionale, sous-régionale, interrégionale et transrégionale, avec l’Union pour la Méditerranée (UpM) et d’autres partenaires régionaux tels que la Ligue des États arabes, et de tirer parti de la situation stratégique du voisinage méridional pour se rapprocher de l’Afrique subsaharienne et du Golfe. Outre le financement de projets, l’UE encourage la coopération en matière de politique régionale en exerçant la coprésidence de l’UpM et en menant un dialogue politique avec ses partenaires, y compris en utilisant les instruments de la diplomatie climatique et de l’eau. En complément, l’UE finance une partie importante des coûts opérationnels de l’UpM.

Dans le domaine du changement climatique et de la transition écologique [*paragraphes n), o) et p)*], étant donné que la région méditerranéenne fait partie des régions les plus durement touchées par le changement climatique, la Commission est résolue à soutenir nos voisins du Sud dans les efforts qu’ils déploient pour élaborer et mettre en œuvre des contributions déterminées au niveau national. Les priorités de partenariat récemment adoptées avec l’Égypte indiquent que «l’UE et l’Égypte coopéreront à la diversification des sources énergétiques et à la transition vers une économie à faibles émissions [...]», tandis que celles adoptées avec la Jordanie indiquent que «l’UE et la Jordanie renforceront leur collaboration en matière de lutte contre le changement climatique et la dégradation de l’environnement en unissant leurs efforts afin de favoriser une croissance verte et la transition énergétique vers la neutralité climatique». En outre, le Maroc et l’UE ont récemment signé un partenariat vert afin de fournir une base politique solide à la poursuite de la coopération dans ce domaine.

En ce qui concerne le processus de paix au Proche-Orient [*paragraphes y) à ac)*], l’UE continuera de plaider en faveur de la reprise de véritables pourparlers de paix et de mettre un terme à toute mesure unilatérale susceptible de compromettre la faisabilité de la solution fondée sur la coexistence de deux États, y compris les extensions de colonies, les démolitions et la violence des colons, et de continuer à orienter sa coopération financière vers la mise en place d’un État palestinien démocratique, viable, durable et indépendant. L’UE a également commencé à chercher activement à soutenir le processus de normalisation entre Israël et certains voisins arabes. Ce processus peut avoir une incidence positive sur la prospérité et la stabilité régionales, y compris sur le processus de paix au Proche-Orient, car il favorise la paix régionale et crée des possibilités de nouveaux partenariats dans un large éventail de domaines d’action, par exemple dans les domaines du climat, des énergies renouvelables ou de l’agriculture avec la Jordanie et le Maroc.

L’UE continuera d’aider sur les plans politique et financier l’Autorité nationale palestinienne, notamment dans le cadre de la stratégie européenne commune 2021-2024, qui vient d’être adoptée. Elle continuera également à soutenir de manière fiable et prévisible l’Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), y compris dans son processus de réformes internes, en s’engageant pleinement à respecter la déclaration commune 2021-2024 signée avec l’UNRWA l’année dernière.